



expert@insurance



Spécialiste en assurance avec brevet fédéral



Association pour la formation professionnelle en assurance (AFA)

L'AFA est l'Association pour la formation professionnelle de l'assurance privée suisse. Créée en 1936, elle a pour but d'encourager et de coordonner à tous les niveaux la formation professionnelle et la formation initiale et continue au sein de l'assurance privée ainsi que les activités professionnelles touchant de près aux assurances. Des experts du monde de l'assurance s'engagent en système de milice pour le travail de l'association, garantissant ainsi l'indispensable lien avec la pratique. Le siège à Berne coordonne les multiples activités et met à disposition des moyens d'étude et d'enseignement en français, allemand et italien. Vous trouverez de plus amples informations sur l'Association pour la formation professionnelle en assurance AFA sous www.vbv.ch et sur la plate-forme de formation AFA: education@insurance.

Le cursus de formation Spécialiste en assurance avec brevet fédéral est la VW Golf de la formation en assurance. Puissance, fiabilité et plaisir. Comme cette voiture de légende, le brevet fédéral est un modèle éprouvé et bénéficie d'une excellente réputation.

La formation continue pour le brevet fédéral est organisée en modules, elle dure au moins 18 mois et peut être suivie parallèlement à l'activité professionnelle. Elle permet d'acquérir de grandes connaissances en assurance et d'en approfondir certaines branches en particulier. Le cursus de formation comprend les éléments suivants:

- «Des praticiens pour la pratique»: les cours sont assurés exclusivement par des spécialistes de renom.
- Méthodes et techniques modernes pour une formation dans des conditions optimales.
- En échangeant avec les participants des différents modules, les élèves acquièrent des connaissances complémentaires et développent leurs compétences sociales.
- Les diplômés sont réputés pour leur professionnalisme et leur grande résistance.

Le cursus reflète le travail quotidien des assurances, l'examen final aussi puisqu'il porte sur les processus-clés du secteur de l'assurance. Le candidat doit opter pour l'un des trois processus-clés:

- distribution et support,
- souscription (underwriting), y compris gestion des produits,
- gestion de sinistres et de prestations, gestion de services.

Forts de leur qualification, les détenteurs du brevet fédéral sont en mesure d'accomplir des tâches exigeantes en toute autonomie. Ils assument la responsabilité technique et contribuent à la réalisation de processus classiques d'assurance. Ils conseillent avec compétence et aisance les parties prenantes internes et les clients externes.

La formation continue se déroule en coopération entre l'Association pour la formation professionnelle en assurance AFA et les écoles partenaires réparties dans toute la Suisse.

Dans les pages suivantes, vous trouverez une présentation détaillée de la formation du/de la Spécialiste en assurance avec brevet fédéral.

La formation professionnelle supérieure en assurance

L'Association Suisse d'Assurances ASA s'engage au travers de l'Association pour la formation professionnelle en assurance AFA en faveur du remaniement de la formation professionnelle supérieure et souligne ainsi l'importance d'une formation moderne et axée sur les besoins des clients dans l'industrie de l'assurance. L'offre de formation continue est structurée de la manière suivante:

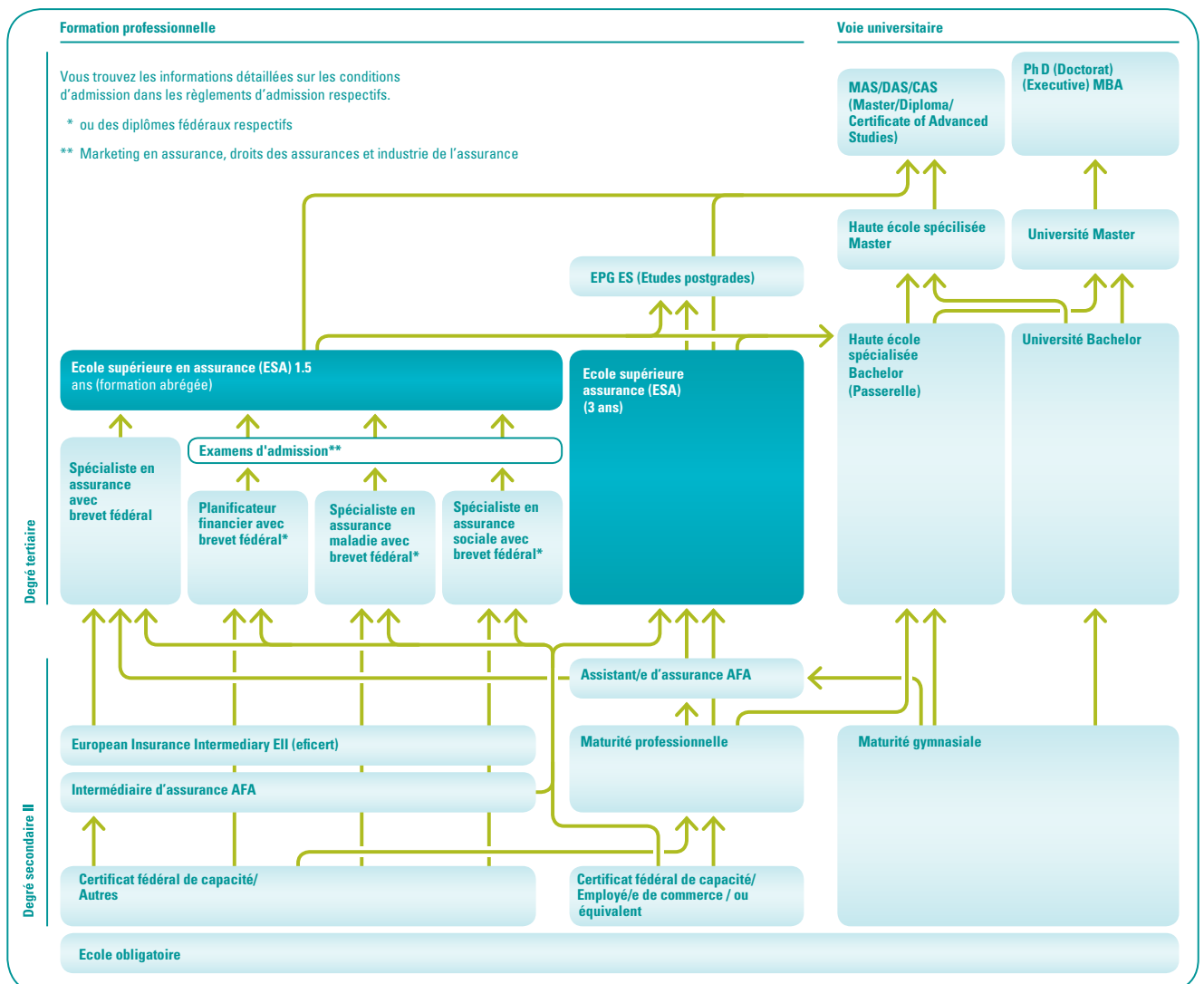
Spécialiste en assurance avec brevet fédéral

Cette formation continue éprouvée a été remaniée et coordonnée avec la formation de l'Ecole supérieure assurance ESA. Le modèle de l'entrée à un niveau supérieur garantit un passage immédiat.

Diplômé(e) en économie d'assurance ES

Offre reconnue au niveau fédéral et proposée par une école supérieure en assurance ESA en lieu et place de l'ancien diplôme d'Expert en assurance.

Les deux formations obéissent aux conditions du secteur de la formation suisse. L'accès à ces formations est clairement défini et les filières de raccordement sont assurées.



Les deux voies de formation d'un coup d'œil

Le **brevet de Spécialiste en assurance** s'adresse à des personnes à la recherche d'une formation continue en lien direct avec le champ d'activité et qui envisagent une carrière de professionnel qualifié. Elles peuvent venir des horizons les plus divers:

- diplômés d'une formation commerciale de base dans le domaine des assurances,
- assistant en assurance de l'AFA,
- intermédiaire en assurance de l'AFA,
- autres secteurs sans lien avec l'assurance.

La formation repose sur un système modulaire et dure au moins 3 semestres. Les titulaires du brevet peuvent ensuite intégrer l'ESA à un niveau supérieur (3^e semestre).

L'**Ecole supérieure assurance ESA** se fonde sur une formation commerciale de base dans la branche assurance privée et elle apporte un approfondissement dans tous les processus d'assurance en prenant en compte la connaissance spéciale de la branche. Avec l'ESA, vous obtenez un diplôme de formation professionnelle supérieure qui vous facilite l'entrée dans les programmes bachelor des Hautes écoles spécialisées (HES) et vous donne accès au niveau de formation continue des HES (MAS, DAS, CAS). A l'ESA les compétences sont continuellement développées et interconnectées. Les études durent 6 semestres.

Vous trouverez d'autres informations sur l'Ecole supérieure assurance ESA sous www.hfvesa.ch ou sur le site web de l'Association pour la formation professionnelle en assurance AFA, www.vbv.ch.

L'Ecole supérieure assurance ESA est organisée et exploitée en coopération avec l'AFA par AKAD Business AG aux centres de Zurich, Berne et Lausanne.

Les inscriptions à l'ESA sont reçues par AKAD Business SA.

Spécialiste en assurance avec brevet fédéral, pourquoi?

Le travail quotidien des assureurs est de plus en plus compliqué. En tant que Spécialiste en assurance avec brevet fédéral vous vous distinguez par de solides connaissances du secteur de l'assurance ainsi que par une connaissance approfondie de certains domaines d'assurance en particulier. En outre, vous maîtrisez parfaitement un processus précis et collaborez à des projets. Vous assumez des fonctions d'encadrement lorsqu'il s'agit de répondre à une problématique particulièrement pointue et compliquée. Vous élaborez et développez des solutions réalistes et applicables tout en argumentant avec précision et professionnalisme les différentes étapes nécessaires.

A qui s'adresse cette formation continue?

Cette qualification professionnelle s'adresse aux récents diplômés en assurance ainsi qu'à des candidats entièrement novices dans ce domaine, animés d'un profond intérêt en la matière et/ou désireux de faire une carrière qualifiée.

Possibilité de suivre certains modules seulement

Vous êtes nouveau dans la branche ou avez besoin d'approfondir un domaine en particulier? Vous pouvez aussi vous contenter de suivre les modules correspondants et non l'intégralité du cursus de formation. Par exemple, si vous souhaitez vous familiariser avec l'assurance vie individuelle ou acquérir des connaissances de base en assurance, vous pouvez ne vous inscrire qu'à ces cours-là.

Structure modulaire de la qualification

L'Association pour la formation professionnelle en assurance AFA offre un système d'examen complet par modules pour l'obtention du brevet fédéral de Spécialiste en assurance. La qualification comprend des modules obligatoires et des modules à option. Il faut avoir suivi l'ensemble des modules pour être admis à l'examen fédéral. Pour l'examen fédéral final, le candidat choisit un module de processus parmi les trois proposés.

Admission à l'examen final

Conditions professionnelles

Certificat fédéral de capacité d'employé(e) de commerce de la branche assurance privée, assurance-maladie ou assurance sociale ou Certificat d'assistant(e) en assurance AFA Deux ans d'expérience professionnelle dans l'assurance	Certificat fédéral d'une formation de base de trois ans ou attestation équivalente (diplôme d'une école de commerce reconnue par la Confédération ou maturité) Avoir obtenu l'examen écrit d'intermédiaire en assurance AFA Trois ans d'expérience professionnelle dans l'assurance	Formation de base Avoir obtenu l'examen écrit d'intermédiaire en assurance AFA Cinq ans d'expérience professionnelle dont au moins trois dans l'assurance
--	--	--

Conditions générales: Le(la) candidat(e)

- Possède les certificats de modules valables ou des attestations d'équivalence et
- s'est acquitté(e) de la taxe pour l'examen final dans les délais.

Diplôme et titre

La réussite de l'examen final donne droit au titre de «**Spécialiste en assurance avec brevet fédéral**».

Le Règlement d'examen pour le brevet de Spécialiste en assurance avec brevet fédéral a été approuvé le 26 septembre 2008 par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), aujourd'hui Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI.



Structure des modules et leur contenu

Modules obligatoires: Approfondissement des bases de l'assurance

Les modules obligatoires Industrie de l'assurance, Droit des assurances et Marketing en assurance s'appuient sur les notions fondamentales en assurance et dispensent des connaissances et compétences propres à consolider et approfondir le savoir de base. En outre ils préparent aux modules à option. Le certificat pour le module obligatoire «Gestion du personnel» s'obtient au terme d'un cours certifié AFA ou par une attestation d'équivalence délivrée par l'AFA. Une fois réussis, les certificats de modules obligatoires sont valables cinq ans.

Modules à option: Spécialisation dans une activité

On entend par modules à option, les modules dispensant des connaissances spécifiques aux différentes branches. Ils s'appuient sur les connaissances de base en assurance et servent à la préparation aux modules de processus et à l'approfondissement des connaissances par branches en vue d'une activité spécialisée. Pour être admis à l'examen final, il faut avoir obtenu trois modules du catalogue des modules à option. Une fois réussis, les modules à option sont valables cinq ans.

Modules de processus: Examen final portant sur un processus d'assurance central

Les modules de processus traitent de façon complète les processus d'assurance centraux et permettent de se qualifier dans une activité spécifique de l'assurance. Ils constituent les derniers modules de la formation. L'examen fédéral final comprend une partie écrite et une partie orale.

Pour être admis à l'examen fédéral final, il faut présenter les certificats de modules valables prescrits par le Règlement d'examen en vigueur (modules obligatoires et modules à option) Doivent aussi être attestés la formation de base exigée, le genre et la durée de la pratique professionnelle requise ainsi que les connaissances de base en assurance prescrites par le Règlement d'examen en vigueur ([www.vbv.ch/Connaissances spécifiques qualifiées/Spécialiste en assurance avec brevet fédéral/examen](http://www.vbv.ch/Connaissances_sp%C3%A9cifiques_qualifi%C3%A9es/Sp%C3%A9cialiste_en_assurance_avec_brevet_f%C3%A9d%C3%A9ral/examen)).

Modules et structure

Examen final sur un des processus centraux de l'assurance (examen fédéral)			
Modules de processus (1 module doit être choisi)			
Underwriting, gestion des produits	Gestion de sinistres et de prestations, gestion de services	Vente, support	
Modules facultatifs (3 modules doivent être achevés)			
Assurance choses	Assurance de transport	Banking et finance	AVS/AI et autres assurances sociales
Assurance de patrimoine	Assurance vie individuelle	Assurance maladie (oblig./suroblig.)	Médecine des assurances
Assurances techniques	Assurance vie collective (oblig./suroblig.)	Assurance accidents (oblig./suroblig.)	
Modules obligatoires			
Gestion du personnel	Industrie de l'assurance	Droit des assurances (droit touchant l'assurance)	Marketing en assurance

Données sur le déroulement de la formation

Durée

18 mois

Heures de cours

Différents emplois du temps sont proposés selon le centre de formation. Une activité professionnelle de 80 à 100 pour cent est possible pendant les études.

Lieux d'enseignement

Si la demande est suffisante: Bâle, Berne, Fribourg, Genève, Lausanne, Lugano, Lucerne, Sargans, St-Gall, Zurich

Début des études

La formation continue pour le brevet de Spécialiste en assurance repose sur un système modulaire. Cela signifie qu'il est tout à fait possible d'acquérir les modules séparément, même sans suivre l'ensemble du cursus. D'après les expériences faites par les étudiants, il est recommandé de commencer l'étude des modules obligatoires au printemps.

Langues

Français, allemand et italien

Coût

CHF 15000.– pour la formation, le matériel didactique et les taxes d'examen.



Formation continue: Inscription et déroulement

Vous pouvez vous inscrire sur la plate-forme education@insurance/Catalogue des cours/formation professionnelle supérieure (connexion sur www.vbv.ch). Les cours sont généralement annoncés trois mois avant leur tenue. L'annonce précise tous les détails du contenu des cours modulaires.

Examen: Inscription

Modules obligatoires et modules à option

L'inscription se fait par voie électronique exclusivement, sur la plate-forme education@insurance (connexion depuis www.vbv.ch).

L'inscription par voie électronique n'est possible que dans un espace de temps déterminé. La fenêtre d'inscription pour les examens de printemps est ouverte durant la période de 1^{er} novembre au 15 décembre. Pour les examens d'automne l'inscription est possible à partir du 1^{er} avril au 15 mai.

Les inscriptions tardives ne peuvent pas être prises en considération.

Tout candidat inscrit a le droit de passer l'examen dans l'une des trois langues officielles: français, allemand ou italien. Veuillez préciser la langue souhaitée lors de votre inscription.

Un coup d'œil sur la page d'accueil à la rubrique «Mon domaine» – «Mes examens» vous permet de vérifier la réservation de l'examen. L'examen et l'inscription doivent y être notés.

La taxe d'examen est due dès que l'inscription est enregistrée à l'AFA. Après son inscription, le candidat reçoit une facture de l'AFA. L'inscription n'est définitive que lorsque le paiement est parvenu à l'AFA.

Examen fédéral final (modules de processus)

L'inscription se fait exclusivement par voie sur la plate-forme education@insurance (connexion depuis www.vbv.ch). Toutefois, l'inscription n'est valable que lorsque tous les documents requis selon le Règlement d'examen en vigueur ont été déposés et le paiement de la taxe d'examen effectué. Après vérification du dossier déposé, une attestation écrite d'admission à l'examen fédéral final est établie comme prévu dans le Règlement d'examen en vigueur.

Examen: Déroulement

Modules obligatoires et modules à option

Les examens ont lieu une fois par année; en automne pour les modules obligatoires et au printemps pour les modules à option.

Les dates d'examen, les délais d'inscription et les taxes d'examen sont publiés en temps utile sur la page Internet www.vbv.ch.

Examen fédéral final (modules de processus)

L'examen fédéral final (modules de processus) a lieu chaque année en automne.

Les dates d'examen, délai d'inscription et taxes d'examen sont publiés en temps utile dans la presse professionnelle de la branche et sur la page Internet www.vbv.ch.

L'épreuve orale a lieu dans le mois qui suit l'examen écrit. L'écrit et l'oral forment une unité. Le résultat de l'examen n'est donc connu qu'après tenue des deux épreuves; il est communiqué par écrit aux candidats.

Avis d'anciens diplômés

«Forte de ce diplôme, j'ai pu prendre en charge des missions plus difficiles au sein de mon entreprise. Ce qui m'a permis par la suite d'assumer ma fonction actuelle de responsable d'équipe. Mon travail d'experte en examen AFA m'intéresse beaucoup et me donne l'occasion d'être au courant des derniers développements.»

Anja Bürki, Visana



«Je travaille pour AXA Winterthur comme formateur. Cette formation de spécialiste en assurance avec brevet fédéral m'a permis d'approfondir mes connaissances et d'acquérir une plus grande aisance dans mon travail.

Aujourd'hui, je donne des cours et poursuis mon travail d'expert dans le cadre du cursus; j'ai désormais la possibilité de transmettre mon savoir de plusieurs manières.»

Lars Hagenbucher, AXA Winterthur



«J'ai obtenu haut la main mon diplôme de spécialiste en assurance avec brevet fédéral en 2009. Aujourd'hui, non seulement je connais très bien tous les services de l'assurance, mais je possède également des connaissances approfondies des différentes branches.

Le brevet fédéral ne permet pas uniquement d'atteindre un objectif personnel: il est aussi le sésame pour prendre en charge davantage de responsabilité au sein de l'entreprise du fait des compétences ainsi acquises et de l'amélioration évidente de la qualité du conseil.»

Alessandro Del Villano, GFP mediconsul Ticino



Laupenstrasse 10
Postfach 8625
3001 Bern
Telefon 031 328 26 26
Telefax 031 328 26 28
vbvinfo@vbv.ch
www.vbv.ch